

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



7 449

affaires enregistrées  
+ 21,5 %  
par rapport à 2018

7 240

affaires jugées  
+ 14,3 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

9 mois et 18 jours

- 45,6 % entre 2009 et 2019

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Un record historique de requêtes entrantes

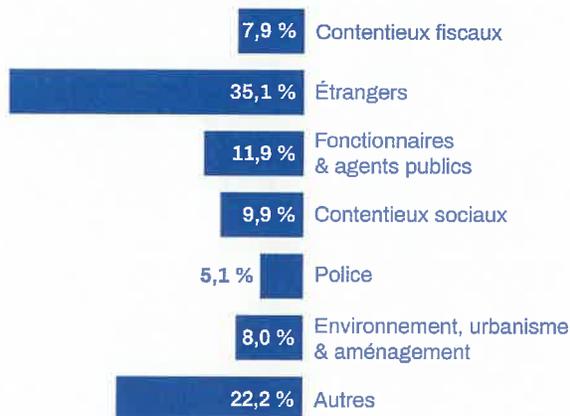
L'année 2019 a engendré une très forte augmentation des affaires enregistrées, dans des proportions inédites au tribunal (+ 21,50 % par rapport à 2018). Ces entrées se sont élevées à 7 449 contre 6 133 en 2018 où une augmentation avait pourtant été sensible. Cette très forte augmentation provient, principalement, du contentieux des étrangers (+ 37,80 %) et des contentieux sociaux (+ 31,70 %), mais aussi, de tous les autres contentieux du tribunal à l'exception du contentieux fiscal (- 10,20 %).

Devant cette vague, le tribunal a considérablement relevé son niveau d'activité à moyens constants en parvenant à augmenter le nombre de ses décisions de 14 % (7 240 sorties contre 6 350 en 2018). Finalement, au 31 décembre 2019, même si toutes les entrées n'ont pu être couvertes, le stock des dossiers de plus de deux ans a fortement diminué (- 39 % / 2018) pour ne plus représenter que 4,80 % du stock général. De même les délais moyens de jugement ont baissé, le délai prévisible, désormais de 9 mois et 18 jours, ayant diminué de plus d'un mois par rapport à la fin 2018. Pourtant, témoin de la qualité des décisions, le taux d'annulation-réformation est resté stable.

2019 est aussi l'année des premières médiations du tribunal. Les parties ont pu ainsi s'accorder sur la solution à donner à leur litige.

Isabelle CARTHÉ MAZÈRES

### Répartition des affaires enregistrées en 2018 par type de contentieux



### Nombre d'affaires en données nettes

